

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire de l'Ouest
Ecole maternelle
Dijon (Côte-d'Or (21))**

Note de Première Phase (NPP)

Octobre 2010 – N°210107C_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Groupe scolaire de l'Ouest
Ecole maternelle
Dijon (Côte-d'Or (21))

Note de Première Phase (NPP)

Octobre 2010 – N° 0210107C_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	B. MONNIOT	Ingénieur de projet
Vérificateur	A. BARITEAU	Directrice de projet
Approbateur	S.SOENE	Chef de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'école maternelle de l'Ouest est localisée 2 boulevard de l'Ouest à Dijon (21).

Cette école, propriété de la Mairie de Dijon, accueille 100 enfants âgés de 2 à 6 ans ainsi que 8 adultes (personnel). Elle fait partie du groupement scolaire de l'Ouest avec l'école élémentaire de l'Ouest (ETS 0211992B) située de l'autre côté du boulevard de l'Ouest, au numéro 3.

La parcelle de l'école maternelle d'une surface d'environ 7 000 m² abrite actuellement trois bâtiments. Cependant, la partie Nord-est du site sur laquelle est bâti le bâtiment B est actuellement inutilisée. Elle va être vendue par la ville et aura un usage résidentiel. A terme, la parcelle de l'ETS aura donc une superficie d'environ 6 000 m², et comprendra :

- le bâtiment A, avec un étage, où sont installés des salles de classes et d'activités, des sanitaires, des bureaux, des cuisines et salles de restauration,
- le bâtiment C, où sont installés des salles de classes et d'activités, des sanitaires, des bureaux et tisaneries, des dortoirs et une salle d'activités physique,
- une cour de récréation située entre les bâtiments A et C. Cette cour est recouverte d'un enrobé bitumeux avec des zones d'espace vert,
- une cour de récréation au sud du bâtiment C recouverte pour moitié d'un enrobé bitumeux au sol et pour moitié de terre végétale enherbée où est installé un jardin pédagogique.

Lors de la visite, il a été constaté que les bâtiments A et C comportent des vides sanitaires ayant une hauteur supérieure à 3 mètres. Les bâtiments utilisés sont en bon état (pas de fissures observées sur les dalles, murs et plafonds). Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été détecté.

Résultats des études historiques et documentaires

Les bâtiments de l'ETS 0210107C (école maternelle de l'Ouest) ont été construits entre 1956 et 1957, au droit d'un ancien clos planté d'arbres fruitiers avec maisonnette. Les bâtiments A, B et C sont restés inchangés depuis leur construction. L'école maternelle de l'Ouest est implantée sur une parcelle mitoyenne à celle d'un ancien atelier de mécanique générale (BASIAS¹ BOU2100540) ce qui a motivé son intégration à la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

D'après la fiche BASIAS référencée BOU2100540, il s'agit de la S.A.R.L. PICARD Frères localisée 6 boulevard de l'Ouest, à DIJON, qui y exploitait un atelier de mécanique générale soumis à déclaration où était stocké une tonne de métaux ferreux. Ces activités auraient débuté le 29 mai 1969.

L'étude historique et documentaire a montré que la durée d'exploitation des activités potentiellement présentes est estimée au maximum à un mois et demi.

Aucun autre ancien site industriel a été identifié comme susceptible d'influencer la qualité des terrains au droit de l'ETS, en raison de leur activité, de leur éloignement et/ou de leur position hydraulique par rapport à l'ETS.

Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique

Les terrains au droit de l'ETS sont composés de remblais, reposant sur des argiles sableuses, marnes et calcaires. L'étude du contexte hydrogéologique indique que la première nappe d'eau souterraine se trouve à environ 3,5 m de profondeur au droit du site, dans les argiles sableuses (alluvions de l'Ourche). L'écoulement de cette nappe est dirigé du Nord-nord-est vers le Sud-sud-ouest. Aucun pompage de la nappe n'a été recensé à proximité du groupe scolaire.

Influence potentielle des anciens sites industriels sur le groupe scolaire

S'agissant d'une école maternelle avec jardin pédagogique, trois scénarii d'exposition sont considérés, un seul est retenu :

- l'ingestion de sols :

Dans le cas présent, l'ETS a été construit sur des terrains n'ayant jamais accueilli d'activités industriels. Cependant, le stockage de métaux (BASIAS référencée BOU2100540) à proximité de l'établissement peut avoir eu une influence sur la qualité des sols. Au vu des incertitudes sur le fonctionnement de ce stockage et la présence d'un jardin pédagogique, le scénario d'ingestion de sols est retenu.

¹ Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

Les deux autres scénarii ne sont pas retenus :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles :
L'éloignement du site BASIAS et sa durée d'exploitation font qu'il n'est pas susceptible de dégrader la qualité de l'air intérieur du bâtiment de l'école maternelle. Ce scénario n'est donc pas retenu.
- l'ingestion d'eau potable par les enfants :
Les réseaux d'eau potable ne traversent pas l'emprise d'anciens bâtiments industriels, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est donc pas retenue.

Ainsi, nous proposons que l'école maternelle de l'Ouest (ETS n°0210107C) fasse l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents à l'issue de la phase 1.

Les investigations de phase 2 seront menées sur les sols superficiels.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».